L'essor du commerce de poudres lactées ré-engraissées avec de l'huile de palme : le cas des exportations européennes en Afrique de l'Ouest

Christian Corniaux, Guillaume Duteurtre, Djiby Dia, Vincent Chatellier

Dans Économie rurale 2023/4 (N° 386), pages 111 à 124
Éditions Société française d'économie rurale

ISSN 0013-0559
DOI 10.4000/economierurale.12176

Article disponible en ligne à l'adresse
https://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2023-4-page-111.htm

CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Société française d'économie rurale.
La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

Économie rurale
Agricultures, alimentations, territoires

386 | octobre-déembre 2023
Varia

L'essor du commerce de poudres lactées ré-engraissées avec de l'huile de palme : le cas des exportations européennes en Afrique de l'Ouest

The rise of fat-filled dairy blends in European dairy exports to West Africa

Christian Corniaux, Guillaume Duteurtre, Djiby Dia et Vincent Chatellier

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/economierurale/12176
DOI : 10.4000/economierurale.12176
ISSN : 2105-2581

Éditeur
Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée
Date de publication : 30 novembre 2023
Pagination : 111-124
ISSN : 0013-0559

Distribution électronique Cairn

Référence électronique
Christian Corniaux, Guillaume Duteurtre, Djiby Dia et Vincent Chatellier, « L'essor du commerce de poudres lactées ré-engraissées avec de l'huile de palme : le cas des exportations européennes en Afrique de l'Ouest », *Économie rurale* [En ligne], 386 | octobre-déembre 2023, mis en ligne le 05 janvier 2025, consulté le 16 novembre 2023. URL : http://journals.openedition.org/economierurale/12176 ; DOI : https://doi.org/10.4000/economierurale.12176

Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

L'essor du commerce de poudres lactées ré-engraissées avec de l'huile de palme

Le cas des exportations européennes en Afrique de l'Ouest

Christian CORNIAUX, Guillaume DUTEURTRE • *CIRAD, SELMET, MUSE, Montpellier*
christian.corniaux@cirad.fr
Djiby DIA • *ISRA, BAME, Dakar, Sénégal*
Vincent CHATELLIER • *INRAE, SMART, Nantes*

Les importations ouest-africaines de mélanges de lait écrémé et de graisses végétales en poudre constituent un cas emblématique du commerce de matières premières à bas prix. Ces poudres lactées MGV (pour matière grasse végétale), coûtent environ 30 % moins cher que la poudre de lait entier, et peuvent être utilisées en substitution pour la production de lait reconstitué. En valeur, ces importations de poudres MGV sont passées de 1,5 milliard d'euros en 2000 à 6,1 milliards d'euros en 2020. Elles représentent aujourd'hui 40 % de la valeur des importations en produits laitiers de l'Afrique de l'Ouest. Ces importations se font essentiellement en provenance de l'Union européenne (UE), zone où ces poudres ne sont pas commercialisées. L'essor des importations ouest-africaines de poudres lactées MGV est lié à leur prix, mais aussi à plusieurs autres facteurs. Ce nouveau commerce engendre de nombreuses controverses liées à la qualité de ces produits, à leur étiquetage, à leur impact environnemental, et à la concurrence qu'ils constituent pour la production de lait domestique.

MOTS-CLÉS : *commerce agroalimentaire, Afrique de l'Ouest, poudres de lait, matières grasses végétales*

The rise of fat-filled dairy blends in European dairy exports to West Africa

European exports of blends of skimmed milk and vegetable fats in powdered form raise interesting questions about the trade of cheap raw materials. These fat-filled dairy powders cost about 30% less than pure milk powder, and can be used as a substitute for the production of reconstituted milk. In value, imports of powder dairy blends have increased from 1.5 billion euros in 2000 to 6.1 billion euros in 2020. They now represent 40% of the value of dairy product imports from Africa. These imports are mainly from the European Union (EU), where they are not marketed neither consumed. We review the factors that led to the boom of West African imports of powder dairy blends, i.e. international prices but also other internal factors. This new trade generates controversies related to the quality of these products, their labeling, their environmental impact, and the competition they constitute for the production of domestic milk. (JEL: Q17, Q13, Q18).

KEYWORDS: *agri-food trade, West Africa, dairy sector, fat filled powder*

Dans le secteur laitier, les grands exportateurs européens privilégient souvent les échanges de produits à forte valeur ajoutée, comme les fromages, les produits frais ou, sur les marchés plus lointains, la poudre de lait infantile (Guyomard *et al.*, 2021 ; CNIEL, 2023 ; EDA, 2022). Ils commercialisent également des produits à bas prix pour lesquels il n'existe pas forcément de demande locale, et qui répondent à une demande en forte croissance de pays du Sud, où le pouvoir d'achat des consommateurs est faible. C'est le cas des mélanges de lait écrémé et de matière grasse

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

végétale en poudre (appelées ici « poudres lactées MGV »). Ce substitut du lait est souvent méconnu des consommateurs, en particulier dans l'UE où il n'est pas commercialisé. Sur le plan géographique, le courant d'échange des exportations de l'UE vers les pays de l'Afrique de l'Ouest est un cas emblématique. Depuis les années 2010, ces échanges ont fortement augmenté. Les poudres lactées MGV constituent aujourd'hui la matière première principale des transformateurs ouest-africains, à partir de laquelle ils reconstituent toute la gamme des produits laitiers proposés aux consommateurs. Elles font l'objet de vives critiques de la part d'organisations de la société civile qui s'inquiètent des implications commerciales et nutritionnelles que représentent ces importations (Choplin, 2016 ; Coalition contre la faim, 2019 ; Jokko Conseil, 2022). L'usage de l'huile de palme, principale matière grasse végétale utilisée, est particulièrement ciblé pour ses potentiels impacts environnementaux et dans la nutrition des enfants. La commercialisation de « produits laitiers » bon marché est aussi une menace réelle pour le développement de la collecte locale. Si plusieurs campagnes d'opinion ont été lancées depuis 2018 sur ce sujet en Afrique de l'Ouest et dans l'UE, peu de travaux ont documenté avec précision ces évolutions commerciales (Duteurtre *et al.*, 2020 ; Chatellier, 2021). Ces échanges interviennent dans un contexte où l'Afrique de l'Ouest couvre à peine la moitié de ses besoins intérieurs en lait (Chatellier, 2020), avec une production nationale peu accessible, en termes de volumes et de prix, pour les pôles de consommation urbains (Corniaux *et al.*, 2014 ; Corniaux *et al.*, 2015).

Pour comprendre l'essor du commerce international des poudres lactées MGV, cet article propose une réflexion en trois parties. La première apporte des précisions sur la définition du produit considéré et dresse un panorama des flux commerciaux sur une période de vingt ans, en se concentrant principalement sur les échanges de l'UE avec l'Afrique de l'Ouest. La deuxième partie discute des principaux facteurs qui sont à l'origine du développement de ce commerce. Dans la troisième partie, l'article pointe les controverses engendrées par ces échanges.

La montée en puissance des poudres lactées MGV dans le commerce international

Si la montée en puissance des échanges internationaux de poudres lactées MGV reste peu documentée, c'est que son étude pose des difficultés statistiques. Ces produits n'étant pas des « produits laitiers » au sens strict, ils ne sont pas mentionnés dans la plupart des notes de conjoncture qui se contentent de mentionner les échanges de poudres de lait, de poudre de lactosérum, de beurre, de crèmes ou de fromages. Jusqu'en 2022, les poudres de lait MGV étaient par exemple encore absentes de la base Faostat sur le commerce ainsi que des notes de l'Observatoire du marché du lait de la Commission européenne.

Pour appréhender la croissance des échanges commerciaux de poudres lactées MGV, deux bases de données sont utilisées. La première, dite « Base pour l'analyse du commerce international »[1] (BACI) permet d'aborder l'ensemble des échanges internationaux, dont les importations des pays de l'Afrique de l'Ouest.

1. La base BACI est construite à partir des données de la Division statistiques des Nations Unies (Comtrade), auxquelles est appliquée une procédure de réconciliation entre les déclarations des importateurs et des exportateurs, développée par le Centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale (CEPII). Cette base permet d'accéder aux échanges de tous les pays avec tous les pays du monde ; la dernière année disponible à ce stade étant 2019.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

La deuxième, dite COMEXT[2], permet de traiter des échanges des États membres de l'UE avec les pays tiers.

1. Les difficultés méthodologiques pour identifier ce produit dans les données des douanes

Les poudres lactées MGV sont des substituts de lait obtenus par un mélange de lait écrémé et de matière grasse végétale. Les matières grasses végétales utilisées sont diverses et proviennent aujourd'hui en majorité de l'huile de palme, bien que d'autres huiles comme l'huile de coprah soient aussi utilisées. Elles constituent 28 % en volume du produit standard. Ces produits issus de mélanges sont définis par la norme Codex STAN 251-2006, élaborée par la Commission du Codex Alimentarius. Selon cette norme, il ne s'agit pas de produits laitiers au sens strict car ils ne proviennent pas exclusivement de lait. Le Codex recommande d'ailleurs d'utiliser l'expression « mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre » pour qualifier ce qui est appelé improprement *fat-filled milk powder* (poudre de lait ré-engraissée) dans le jargon industriel.

Les poudres lactées MGV sont certes prises en compte dans la nomenclature douanière. Mais, pour les données internationales de la base de données BACI, qui s'appuie sur la nomenclature du système harmonisé à six chiffres (Organisation mondiale des douanes, 2019), elles sont agrégées à un ensemble d'autres « préparations alimentaires » placées sous le code 190190. Ce code regroupe aussi les préparations alimentaires de farines, de semoules, d'amidon, de fécules ou d'extraits de malt comprenant des matières grasses végétales. Dans ce cas (données de BACI), le vocable utilisé ci-après sera « mélanges MGV » et non pas « poudres lactées MGV ». Une analyse des flux commerciaux de cet agrégat est conduite sur la période 2000-2020.

Le ciblage des « poudres lactées MGV » est en revanche possible pour les États membres de l'UE en recourant à la base COMEXT. Cette base communique des informations sur le commerce intra-UE et extra-UE des États membres de l'UE sur la période 2000 à 2021 pour un niveau de désagrégation des produits plus fin. Il s'agit en effet des huit premiers chiffres de la nomenclature combinée (SH8). Dans cette nomenclature, le code 19019099 permet de cibler plus précisément les poudres lactées MGV, même s'il s'agit en fait d'un groupe de produits incluant ces poudres lactées MGV et d'autres préparations alimentaires. À compter de 2020, un nouveau code SH8 dédié aux mélanges lactés MGV a été défini par les instances de l'UE : c'est le code 19019095. Ce code étant entré en vigueur à partir de l'année 2021, il n'a pas été mobilisé dans cette étude. Dans le cas étudié ici, il a été considéré que le code 19019099 correspondait presque exclusivement aux poudres lactées MGV (Corniaux *et al*., 2020).

Le Royaume-Uni ayant été exclu sur l'ensemble de la période, c'est l'UE-27 qui a été considérée. Pour l'Afrique de l'Ouest, la zone observée est la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Mauritanie.

2. L'essor du commerce mondial de mélanges MGV : l'UE et l'Asie principaux exportateurs

En monnaie courante, les échanges internationaux (hors commerce intra-UE) de mélanges MGV sont passés de 1,5 milliard d'euros en 2000 à 2,8 milliards d'euros en 2010 et 6,1 milliards d'euros en 2020. En

2. La base de données COMEXT est produite par la Direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire (Eurostat). Cette base permet d'accéder aux échanges de tous les États membres de l'UE ; la dernière année disponible à ce stade étant 2020.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

Tableau 1. **Les importations de l'Afrique de l'Ouest en produits laitiers et en mélanges MGV entre 2000 et 2020 (en millions d'euros) et la place de l'UE-27 dans ces importations (en %)**

	Millions d'euros courants			Poids de l'UE-27		
	2000-09	2010-2019	2020	2000-09	2010-2019	2020
Mélanges MGV	174	588	859	69%	70%	80%
Poudre de lait entier	330	453	505	56%	47%	65%
Lait infantile	40	104	200	80%	61%	32%
Poudre de lait écrémé	77	161	189	55%	65%	80%
Lait aromatisé	38	136	127	40%	38%	65%
Lait liquide	24	59	75	89%	84%	73%
Lait concentré	102	116	61	69%	64%	51%
Autres produits laitiers	77	135	132	62%	59%	72%
Total	862	1 753	2 148	62%	60%	69%

Sources : BACI ; calculs des auteurs.

intégrant pour le calcul ces mélanges MGV dans le total des « produits laitiers », il en résulte que ceux-ci représentent en 2020 environ 10 % en valeur du commerce mondial des « produits laitiers ». Les exportations mondiales (hors commerce intra-UE) de ce produit proviennent pour l'essentiel de l'UE (39 % du total mondial) et de l'Asie (31 %). L'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie, qui sont des régions pourtant majeures dans les échanges internationaux de produits laitiers, interviennent encore assez peu dans ces exportations : ces régions contribuent respectivement pour 10 %, 9 % et 3 % du total.

3. Les importations de produits laitiers en Afrique de l'Ouest : un marché dominé par l'UE

Les importations de l'Afrique de l'Ouest en produits laitiers (hors commerce entre les pays de cette zone et en intégrant les mélanges MGV dans les produits laitiers) s'élèvent à 2,14 milliards d'euros en 2020, soit environ 3 % des importations mondiales de produits laitiers. Ces importations ont progressé car elles s'élevaient en moyenne annuelle à 862 millions d'euros sur la période 2000 à 2009. L'UE-27 est de loin le premier fournisseur en produits laitiers de l'Afrique de l'Ouest avec 69 % de ses importations en 2020, contre 60 % en 2010. Ce poids de l'UE est plus élevé pour la poudre de lait écrémé (80 % en 2020), les mélanges MGV (80 %) et le lait liquide (73 %) (*tableau 1*). Les quatre principaux pays clients de l'UE-27 en Afrique de l'Ouest sont le Nigeria (32 % du total des exportations de produits laitiers en 2020), le Sénégal (20 %), la Côte d'Ivoire (10 %) et le Mali (7 %).

Les mélanges de MGV représentent, en 2020, 40 % du total des importations (en valeur) de cette zone en produits laitiers contre 20 % en moyenne sur la période 2000-2009. En 2020, les autres principaux produits laitiers importés en Afrique de l'Ouest sont la poudre grasse (24 % du total), le lait infantile (9 %), la poudre de lait écrémé (9 %), le lait aromatisé (6 %), le lait liquide (3 %) et le lait concentré (3 %). Les autres produits laitiers (fromages, beurre, lactose, crème, caséine, etc.) représentent seulement 6 % du total (*tableau 1*).

4. L'UE et l'essor du commerce de poudres lactées MGV

Les poudres lactées MGV représentent 9,2 % des exportations européennes de produits laitiers en 2021, soit 2,14 milliards d'euros. Ce montant a pratiquement quadruplé, en monnaie courante, par

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

Tableau 2. **Les exportations de l'UE-27 en poudres lactées MGV (millions d'euros courants) et le poids de celles-ci dans les exportations de produits laitiers (%) entre 2000 et 2021**

	Poudres lactées MGV (millions d'euros)				Poudres lactées MGV en % des produits laitiers			
	2000-09	2010-16	2016-20	2021	2000-09	2010-16	2016-20	2021
Sénégal	33	72	143	223	47%	67%	75%	75%
Nigeria	49	146	151	218	22%	33%	45%	46%
Côte d'Ivoire	4	11	38	73	13%	21%	44%	49%
Mali	9	27	52	70	38%	58%	70%	71%
Mauritanie	6	27	30	32	22%	41%	42%	39%
Niger	2	10	15	28	21%	52%	61%	73%
Ghana	5	18	22	27	21%	33%	35%	28%
Guinée	1	6	16	26	16%	41%	57%	63%
Togo	4	14	19	22	38%	51%	64%	67%
Bénin	2	3	8	21	16%	15%	43%	61%
Burkina Faso	1	7	12	17	21%	46%	52%	51%
Gambie	1	5	10	13	17%	56%	63%	63%
Sierra Leone	1	2	2	7	15%	31%	37%	58%
Libéria	1	2	3	3	18%	36%	52%	27%
Cap-Vert	1	2	2	2	7%	9%	9%	8%
Guinée-Bissau	0	1	1	2	33%	48%	30%	36%
Afrique de l'Ouest	119	355	525	781	25%	39%	52%	54%
Afrique	161	495	701	997	11%	18%	24%	28%
Pays tiers	595	1 314	1 767	2 145	6%	8%	8%	9%

Sources : Comext ; calculs des auteurs.

rapport à la période 2000-2009 où il s'établissait à 595 millions d'euros en moyenne annuelle. Les principaux États membres de l'UE-27 concernés par les exportations de poudres lactées MGV vers des pays tiers sont en valeur l'Irlande (30 % du total de l'UE-27), les Pays-Bas (15 %), l'Allemagne (11 %), la Pologne (11 %) et la France (9 %). Le poids des poudres lactées MGV dans les exportations totales de produits laitiers atteint 14 % en Irlande, 10% en Pologne, 9 % en Belgique, 7% au Danemark, 6% en Allemagne, 4% en France et aux Pays-Bas. Ces trois derniers pays sont d'abord orientés vers le commerce de produits à haute valeur ajoutée (fromages, poudre de lait infantile).

L'Afrique de l'Ouest représente 36 % des exportations européennes de poudres de lait MGV en 2021. Le Sénégal et le Nigeria occupent la première place dans les pays importateurs, avec chacun 28 % du total des poudres MGV européennes importées en Afrique de l'Ouest en 2021. Les principaux autres pays clients sont les Émirats arabes unis, l'Irak, l'Arabie saoudite, le Bangladesh et l'Égypte.

En 2021, les poudres lactées MGV représentent, à elles seules, 54 % du total des produits laitiers exportés par l'UE-27 vers l'Afrique de l'Ouest. Cette proportion a considérablement augmenté : elle n'était que de 25 % en moyenne en 2000-2009. L'augmentation du poids relatif de ces produits dans les importations de produits laitiers concerne tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, par exemple, les poudres lactées MGV représentent 75 % des importations sénégalaises en 2021 contre 47 % en 2000-2009 (*tableau 2*).

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

Ainsi, les exportations européennes de poudres lactées MGV vers l'Afrique de l'Ouest ont représenté 340 000 tonnes en 2021, soit un quadruplement depuis la période 2000-2009. Ces exportations sont le fait surtout de grandes firmes multinationales européennes qui importent de l'huile de palme en provenance le plus souvent de Malaisie et d'Indonésie. Si ces exportations ne représentent qu'une part encore faible dans la rentabilité du secteur laitier européen, elles ne manquent pas de susciter des débats au sein des pays africains importateurs. Il convient alors d'étudier les facteurs responsables de ce courant d'échange.

Les raisons de la hausse en Afrique de l'Ouest

L'essor des importations de l'Afrique de l'Ouest en poudres lactées MGV est d'abord lié à des facteurs globaux qui tiennent à l'évolution récente des échanges internationaux des produits laitiers et des huiles. Mais cette mutation résulte aussi d'une combinaison de facteurs locaux qui façonnent le marché laitier ouest-africain : la forte demande locale en produits laitiers bon marché, les difficultés pour produire et commercialiser du lait local, la baisse des protections commerciales aux frontières de la CEDEAO, et la présence sur place de puissantes industries nécessitant des matières premières en grande quantité.

1. Des prix internationaux favorables à l'essor des poudres lactées MGV

L'essor des importations de poudres lactées MGV en Afrique de l'Ouest tient d'abord aux évolutions des prix internationaux des différentes matières grasses utilisées par les industries agroalimentaires. Au cours des dernières années, le prix du beurre a fortement fluctué au sein de l'UE. Il est passé, en effet, de 3 000 euros par tonne en décembre 2015 à 6 500 euros en septembre 2017. Il a chuté ensuite à 3 000 euros en juin 2020 avant de remonter brusquement à 6 910 euros en avril 2022, puis de redescendre à 5 000 euros en janvier 2023. En 2017, le pic a été atteint dans une période où les stocks des principaux pays exportateurs (Nouvelle-Zélande et, dans une moindre mesure, l'UE) étaient limités alors même que la demande progressait (Duteurtre et Corniaux, 2018). En réponse à cette demande, les industriels se sont engagés dans la valorisation commerciale du beurre et de la crème, aboutissant à une augmentation de la production de poudre de lait écrémé. Ainsi, les prix du lait en poudre écrémé ont atteint des niveaux planchers en 2017-2018 (2 000 euros par tonne, soit un niveau voisin de celui de la crise de 2009).

Cette très forte volatilité du prix des matières grasses laitières a contrasté avec la tendance à la baisse des prix des huiles végétales au cours de la dernière décennie (du moins entre 2011 à mi-2020 ; une forte hausse étant intervenue depuis lors). Ainsi, par exemple, le prix international de l'huile de palme (prix à terme en Malaisie) est passé de 970 euros par tonne en 2011 à 470 euros par tonne en décembre 2018 (soit à l'époque 10 fois moins que la matière grasse laitière). Comme pour de nombreux autres produits agricoles, le prix a flambé ensuite pour atteindre 1 620 euros par tonne en mai 2022 avant de redescendre à 890 euros par tonne en décembre 2022. Finalement, les poudres lactées MGV, qui contiennent environ un tiers de matières grasses, sont environ 30 à 40 % moins chères que les poudres de lait entier. Ce différentiel de prix joue un rôle décisif pour de nombreux consommateurs et industriels ouest-africains (*figure 1*). Finalement, les poudres lactées MGV se substituent aux poudres de lait entier ou demi-écrémé. Ainsi les exportations européennes sont passées de 174 à 859 millions d'euros sur la période 2000-2009 à 2020 pour les poudres lactées MGV alors que, dans le même temps, l'augmentation a été

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

Figure 1. **Le prix à la tonne des produits laitiers exportés par l'UE-27 vers l'Afrique de l'Ouest entre 2000 et 2021 (euros courants par tonne)**

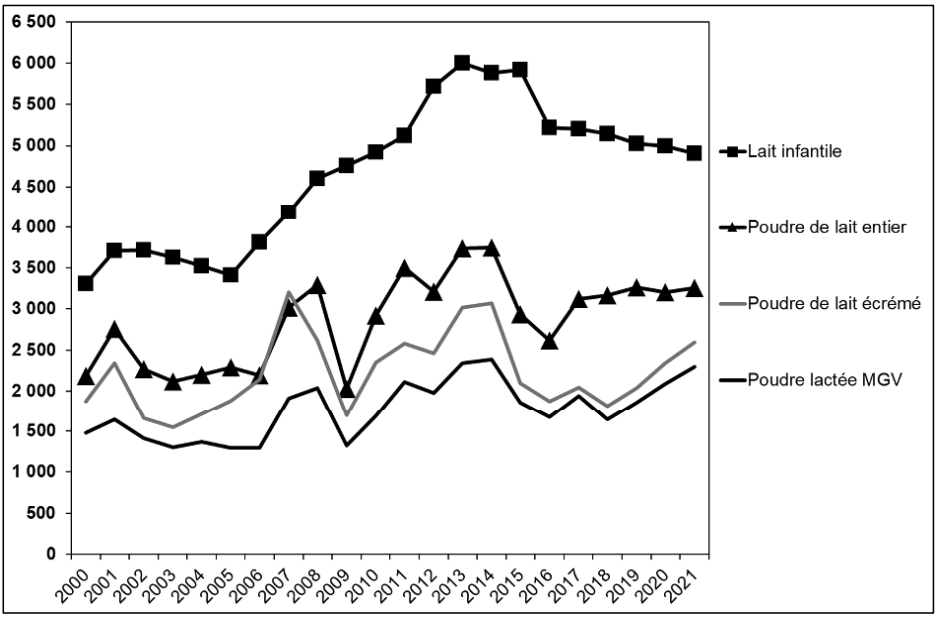

Sources : Comext ; calculs des auteurs.

plus modeste pour les poudres de lait entier ou demi-écrémé passant de 330 à 505 millions d'euros (Corniaux *et al*., 2021).

2. Une demande ouest-africaine en croissance

Au cours des dernières années, la croissance démographique a été de l'ordre de 2,5 % par an (United Nations, 2019), soit plus du double de la moyenne mondiale (1,1 %). Ce taux de croissance a même atteint 5 % dans certaines grandes villes où les migrations rurales s'ajoutent à la dynamique de la natalité. Et il est attendu que cette dynamique se poursuive à un rythme voisin au cours de la prochaine décennie.

Cette croissance démographique, sans commune mesure avec celle attendue dans les pays développés, s'inscrit de plus dans un contexte économique marqué par une grande pauvreté pour certaines catégories de population (World Bank, 2021). Cette situation structurelle est propice au développement du commerce des produits alimentaires bon marché pour lesquels la demande est importante, mais aussi à l'essor d'un marché de produits locaux transformés. Si la consommation moyenne de produits laitiers demeure relativement faible en Afrique de l'Ouest comparativement à d'autres zones (moins de 50 kg équivalent lait par habitant et par an alors que la moyenne mondiale atteint 115 kg), elle devrait augmenter rapidement, tirée par l'essor démographique, l'urbanisation, et la croissance des revenus.

3. Une production laitière locale déficitaire

En Afrique de l'Ouest, l'émergence de bassins laitiers ruraux et périurbains reste une dynamique encore limitée dans son

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

étendue (Corniaux *et al.*, 2014). En effet, l'essentiel des éleveurs ouest-africains sont des pasteurs et agro-pasteurs transhumants qui vivent loin des centres de collecte. Les potentialités de collecte en lait frais, produit hautement dégradable en milieu tropical, sont fortement limitées par l'absence d'un circuit réfrigéré en amont des laiteries. Le lait est ainsi majoritairement autoconsommé ou vendu sous forme de lait frais, de lait caillé ou de beurre sur les marchés locaux. En définitive, la part du lait collecté par les laiteries demeure souvent faible dans de nombreux pays dont le Nigeria, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Sénégal. Si cette situation indique que des marges de progrès importantes existent pour la valorisation du « lait local », notamment dans le cadre de projets d'appui aux systèmes de collecte, le lait local ne peut à court terme couvrir la demande des laiteries dans sa totalité. En particulier, le lait produit en Afrique de l'Ouest entre très peu dans les capitales, ce qui est favorable au développement des importations de lait (Corniaux, 2014).

Ces importations sont majoritairement constituées de laits en poudre, lesquels constituent une matière première utilisée par les industriels laitiers ouest-africains. C'est notamment le cas dans les pays côtiers, les plus densément peuplés, où les entreprises sont implantées dans les capitales, pour être plus proches des ports et des consommateurs. En conséquence, la demande des capitales est aujourd'hui couverte pour une large proportion par des produits laitiers issus de poudres de lait importées.

4. Des politiques commerciales et alimentaires extraverties

Tandis que les évolutions de prix sur longue période étaient favorables aux importations de poudres lactées MGV, la zone CEDEAO est entrée, depuis le milieu des années 2000, dans une période d'ouverture croissante de son marché aux importations. Depuis son adoption par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 2007, puis par la CEDEAO en 2013, le niveau du tarif extérieur commun (TEC) pour la poudre de lait et les poudres lactées en conditionnement de plus de 25 kg s'est établi à seulement 5 % du prix caf. Ce faible niveau de taxation, qui se justifie par des politiques alimentaires libérales favorisant l'accès des consommateurs à des produits bon marché, n'encourage pas les industriels à investir dans la collecte locale (Nwokedi *et al.*, 2018). De fait, il encourage les importations au détriment de la production locale. Le marché ouest-africain constitue ainsi une aubaine pour les pays exportateurs de produits laitiers, notamment pour les pays européens qui ont récemment augmenté leur production laitière à la suite de l'abandon, en 2015, de la politique des quotas. Le démantèlement progressif des instruments publics d'intervention sur les marchés a également encouragé les industries à innover pour écouler les stocks de poudre de lait accumulés au fil de la crise laitière de 2016-2017 (IDELE, 2019).

5. Un tissu industriel et commercial opérationnel

Sur cette base, l'industrie laitière ouest-africaine s'est développée rapidement dans les capitales portuaires. Lagos, Dakar, Abidjan, Accra ou encore Lomé sont de solides bassins de consommation adossés à des infrastructures portuaires performantes. La plupart des grandes firmes laitières européennes y sont désormais présentes en partenariat ou avec des dizaines d'entreprises laitières africaines. Toutes ces firmes travaillent essentiellement avec des poudres de lait importées qu'elles reconditionnent ou qu'elles transforment dans toute la gamme des produits laitiers. Certaines réexportent depuis les pays côtiers où elles sont installées (Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Ghana) vers les pays tiers de l'intérieur (Guinée Conakry, Mali,

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

Burkina Faso ou Niger). Ce tissu industriel bien en place s'appuie sur un réseau domestique de distribution performant et des conditionnements adaptés au transport et à la consommation en ville. Sont impliquées les grandes surfaces de distribution alimentaire, dont le nombre a crû significativement au cours de la décennie 2010, mais aussi et surtout des milliers de petites boutiques des quartiers populaires, de tricycles, ou de vendeurs de rue. Le lait en poudre est vendu en vrac mais aussi en micro-dosettes de 10 à 25 grammes, très populaires en Afrique de l'Ouest. Le tissu industriel laitier local est donc opérationnel et capable de répondre à la demande du marché sous réserve d'un approvisionnement continu en matières premières. Les importations de poudres de lait via les ports leur donnent cette garantie.

6. Une tolérance des pouvoirs publics vis-à-vis de l'utilisation de ces produits

L'essor du commerce des poudres lactées MGV en Afrique de l'Ouest s'explique en dernier lieu par les faibles restrictions réglementaires imposées aux entreprises utilisant ces substituts laitiers. Pour le Codex Alimentarius, qui fixe les recommandations internationales en matière de réglementation sur la qualité des produits, les poudres MGV ne sont pas des produits laitiers au sens strict. Par ailleurs, l'usage des termes « de laiterie » tels que « lait », « yaourt », « lait fermenté » ou « fromage » est réservé exclusivement aux produits élaborés à partir de lait. De ce fait, il est contraire à l'esprit du Codex que les produits élaborés à base de poudres lactées MVG soient commercialisés sous les mêmes noms que les produits élaborés à partir de lait. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, cependant, ces interdictions ne sont pas explicites, même s'il existe la plupart du temps des standards réglementaires qui définissent les normes de qualité des produits laitiers. Au contraire, au Burkina Faso, au Mali, au Niger, ou au Sénégal, l'usage de termes « de laiterie » sur les emballages de produits fabriqués à base de poudre MGV est fréquent. Cela concerne majoritairement les produits artisanaux, mais aussi ceux issus de certaines laiteries industrielles. Bien souvent, les moyens des agences de normalisation chargées du contrôle ne sont pas suffisants pour faire appliquer ces standards. Cette tolérance réglementaire a été déterminante dans l'essor du commerce des poudres lactées MGV dans la région.

Des stratégies différenciées pour un produit controversé

1. Des choix différenciés selon les entreprises et les pays d'origine

Les pays européens ne s'inscrivent pas tous dans une même voie pour la fabrication et l'exportation de poudres lactées MGV vers l'Afrique de l'Ouest. Les pays qui ont connu une forte progression de leur production à la suite de l'arrêt des quotas laitiers en 2015, tels que l'Irlande, la Pologne, les Pays-Bas ou le Danemark, sont plus enclins à s'y engager. Il existe ainsi une diversité de situations pour les firmes laitières européennes. D'abord, seule une partie d'entre elles se sont dotées d'un outil industriel permettant de fabriquer des poudres de lait destinées à l'export. C'est le cas pour Glanbia (Irlande), Lactalis (France), Friesland Campina (Pays-Bas), Arla (Danemark) ou DMK (Allemagne). Pour autant, Lactalis ne s'inscrit pas sur le marché des poudres lactées MGV, privilégiant toujours l'export de poudre de lait entier auprès de ses partenaires ouest-africains. À l'inverse, ce n'est pas parce qu'une entreprise n'exporte pas de poudres lactées MGV, qu'elle n'en utilise pas dans ses filiales ouest-africaines.

Finalement, en dépit de leur diversité, les entreprises européennes se sont résolument tournées vers le commerce de produits

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

laitiers fabriqués en Afrique de l'Ouest à partir de poudres lactées MGV importées. C'est le cas d'Arla, de Nestlé et de Glanbia mais aussi de la plupart des firmes laitières européennes implantées dans la Région : Danone avec sa filiale Abraaj-Fan milk au Ghana ; Friesland Campina avec sa filiale Wamco au Nigeria ; DMK avec Chellarams au Nigeria ; Bel avec la fabrication de « Vache qui rit » en Côte d'Ivoire. Seules quelques firmes laitières européennes ne semblent pas encore avoir franchi le pas. C'est le cas de Sodiaal. En vendant ses produits Yoplait (yaourts) et Candia (lait UHT) sous licence avec Eurolait (Côte d'Ivoire et Mali) et Siagro/Kirène (Sénégal), le lait en poudre entier semble encore être privilégié afin de se conformer au cahier des charges initial.

2. Des controverses portées par la société civile

Les grandes entreprises européennes promotrices des poudres lactées MGV mettent en avant leur prix et leur facilité d'utilisation en transformation laitière pour justifier de leur usage massif. Elles soulignent aussi l'impact de ce commerce sur l'approvisionnement de consommateurs pauvres en produits lactés à bas coûts. Pourtant, les poudres lactées MGV sont aujourd'hui vivement critiquées. Les exportations de poudres lactées MGV cristallisent en effet l'attention de plusieurs organisations de la société civile qui dénoncent des impacts potentiellement négatifs. Ces reproches sont portés par des Organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations d'éleveurs, à travers des campagnes telles que « N'exportons pas nos problèmes » en Europe et « Mon lait est local » en Afrique de l'Ouest qui se sont déroulées de 2020 à 2022. Parmi les ONG les plus actives, Oxfam, Sos Faim, Vétérinaires Sans Frontières-Belgique, Care Danemark et le Comité Français pour la Solidarité Internationale ont joué un rôle déterminant dans les discussions engagées au niveau du parlement européen. Des organisations professionnelles agricoles comme le European Milk Board ou la Confédération Paysanne se sont aussi mobilisées notamment en France, en Belgique et en Italie. Les éleveurs ouest-africains ont été représentés par les deux principales faîtières des organisations d'éleveurs : Réseau Billital Marobe et l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane. Des industriels ouest-africains, qui collectent du lait localement, tels que la Laiterie du Berger (Sénégal), Tiviski (Mauritanie), Solani (Niger), ont enfin participé à ce mouvement afin de faire entendre leur plaidoyer auprès des consommateurs africains et des dirigeants de l'UE et de la CEDEAO.

Les points de controverse se résument à quatre principaux sujets (Corniaux *et al*., 2020 ; Duteurtre *et al*., 2020). Le premier point de controverse tient aux pratiques d'information des consommateurs. Les indications sur les emballages donnent lieu à des confusions fréquentes entre produits laitiers et produits de substitution. C'est le cas par exemple de produits réemballés localement sous le terme de « poudre de lait ». Les termes techniques utilisés sont souvent incompréhensibles ou la topographie trop petite. D'ailleurs, les indications sont souvent absentes comme dans le cas de poudre vendue en sachets transparents noués sans étiquette, ou des produits transformés comme les « yaourts » qui ne mentionnent pas le type de matière première utilisée. Ce flou dans les nomenclatures utilisées sur les emballages, entretenu par la faiblesse des agences locales de normalisation, crée des risques de tromperie des consommateurs. La confusion du consommateur peut également venir de publicités trompeuses galvaudant des termes de laiterie ou des images de la vie pastorale.

Le second sujet de controverse est d'ordre écologique et environnemental. Il concerne l'usage de l'huile de palme dans l'agroalimentaire. Le débat, relayé par les

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

médias et les réseaux sociaux, est mondial et dépasse largement le secteur laitier. Les attaques s'appuient sur les connaissances actuelles relatives à l'impact environnemental des plantations industrielles d'huile de palme. Il est à la fois question de déforestation, de perte de biodiversité dans les pays producteurs et de transport énergivore et polluant sur de longues distances.

Un troisième débat concerne l'impact sanitaire de la consommation des mélanges MGV. Si l'huile de palme présente des atouts industriels démontrés, la richesse de cette huile en acides gras saturés conduit néanmoins le corps médical à recommander de ne pas la consommer en excès.

Le quatrième sujet est sans doute le plus sensible. Il touche à la durabilité du modèle économique sous-jacent. La controverse majeure porte sur l'importation à bas coût d'un substitut de lait au détriment de l'essor, même partiel, de la filière laitière locale. Les entreprises et les consommateurs privilégient en effet pour certains usages les produits bon marché. Les investissements consentis ces vingt dernières années pour développer la collecte de lait sont aujourd'hui fragilisés en Afrique de l'Ouest. C'est notamment le cas au Sahel où les débouchés et l'emploi de plusieurs dizaines de milliers de producteurs sont menacés (Duteurtre, 2009 ; Duteurtre, 2020).

Or, pour éclairer ces points de débat, la communauté scientifique manque de données. Les revues bibliographiques conduites sur l'évaluation multicritère du commerce des poudres MGV (Duteurtre *et al*., 2020 ; Jokko Conseil, 2022 ; Michalski *et al*., 2021) soulignent que des travaux de recherche sont nécessaires pour mieux identifier les risques de tromperie des consommateurs liés à ces produits, les risques sanitaires pour les nouveau-nés, et les impacts environnementaux et sociaux de ce commerce de grande envergure.

*
* *

Quel avenir pour ce commerce ?

Le commerce international de poudres lactées MGV a connu un essor significatif depuis 2010. Il s'inscrit dans une logique de substitution du lait par une matière première moins chère. Non commercialisées dans les pays où elles sont fabriquées, les poudres MGV sont destinées à satisfaire les attentes en produits lactés bon marché de consommateurs à faible pouvoir d'achat, dont ceux de l'Afrique de l'Ouest. Mais, en même temps, elles concurrencent directement le marché du lait de collecte en engendrant des controverses réelles sur la légitimité de cette concurrence.

Dans un contexte politique caractérisé par une évolution des ambitions de l'UE en faveur d'une meilleure intégration des questions climatiques et de développement durable, les entreprises européennes ne manqueront pas, dans les années à venir, d'être interrogées sur leurs pratiques et leurs stratégies, tant par les citoyens et les consommateurs que par les pouvoirs publics. En particulier, le Pacte Vert (Commission européenne, 2019) et la directive européenne portant sur le devoir de vigilance des entreprises (Parlement européen, 2021) constituent des engagements concrets de l'UE qui justifient de promouvoir des « exportations responsables ». Selon la définition de la Commission européenne, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) rend compte de l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. En réaction aux récentes campagnes d'opinions, plusieurs firmes laitières européennes, telles que Arla, Friesland Campina ou Danone, affichent leur ambition de développer des programmes de soutien aux filières locales africaines, notamment au Nigeria et au Sénégal qui sont les deux principaux importateurs de poudres lactées MGV.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

Ces stratégies sont-elles compatibles avec les pratiques actuelles d'exportation ou d'usage de poudres lactées MGV sur ces marchés ? Le travail de sensibilisation et de plaidoyer mené par les ONGs et par plusieurs organisations d'éleveurs sera-t-il de nature à infléchir cette tendance dans les années qui viennent pour générer des stratégies d'export ou d'investissements responsables ? Quel rôle doivent jouer les instances ouest-africaines de normalisation des marchés pour encourager ces nouvelles stratégies ?

L'information et l'attitude des consommateurs en Europe et en Afrique de l'Ouest seront sans doute déterminantes dans l'orientation des réponses à ces questions. À l'heure de la sortie de la pandémie de la Covid-19, de la hausse des cours des produits agricoles et de l'énergie, et des réflexions conduites sur la dynamique future des marchés internationaux (Nwokedi *et al*., 2018 ; Antràs, 2020 ; Chatellier, 2021), nombreux sont les observateurs qui soulignent l'importance, pour tous les pays, de renforcer leur autonomie alimentaire. Mais il n'est pas sûr que les enseignements qui seront collectivement tirés de ces crises iront dans le sens d'une remise en cause, même partielle, des dynamiques à l'œuvre en matière de commerce international. Pour de nombreux pays en développement, un approvisionnement à bas coût pourrait rester une stratégie privilégiée à court terme, au risque de renforcer l'instabilité en zone rurale, comme on l'observe actuellement au Sahel. Ainsi, en dépit des controverses qui leur sont adressées et à défaut, d'un engagement ferme des pouvoirs publics ou des firmes internationales en faveur de dispositifs de régulation, les importations de mélanges de poudre de lait écrémé et d'huile de palme en provenance de l'UE pourraient bien continuer à s'imposer sur les marchés ouest-africains. ■

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Antràs P. (2020). De-globalisation? Global value chains in the post-Covid-19 age. NBER, Working Paper, n° 28115, 49 p.

Chatellier V. (2020). La dépendance de l'Afrique de l'Ouest aux importations de produits laitiers. INRAE Productions animales, vol. 33, n° 2, pp. 125-140.

Chatellier V. (2021). International trade in animal products and the place of the European Union: main trends over the last 20 years. The International Journal of Animal Biosciences, pp. 1-12.

Choplin G. (2016). L'industrie laitière européenne lorgne sur l'Afrique de l'Ouest. Rapport réalisé à la demande d'Oxfam-Solidarité et SOS Faim Belgique, 25 p.

CNIEL (2023). La France, une vocation à l'export : des stratégies à l'export variées. Page internet du site du Comité National Interprofessionnel du Lait (CNIEL), consulté le 5/02/2023.

Coalition contre la faim (2019). La filière du lait local en Afrique de l'Ouest : une filière entrepreneuriale prometteuse. Position paper, septembre, 15 p.

Commission européenne (2019). Le pacte vert pour l'Europe. Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. COM 649 final, 28 p.

Corniaux C., Baritaux V., Madelrieux S. (2015). Les stratégies spatiales hybrides des laiteries entre (re)localisation et globalisation. In Napoléon M., Corniaux C., Leclerc B. (dir.), Voies lactées. Dynamiques des bassins laitiers entre globalisation et territorialisation. Avignon, Cardère, pp. 227-247.

Corniaux C., Chatelier V., Dia D., Duteurtre G. (2020). De l'huile de palme dans le lait : comment l'Union européenne renforce sa présence sur le marché laitier ouest-africain en vendant un succédané de poudre de lait. Paris, Colloque 3R Rencontres Recherches Ruminants, 2-3 décembre, pp. 289-293.

Corniaux C., Duteurtre G., Broutin C. (2014). Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest : l'essor des minilaiteries. Paris, Karthala, 248 p.

Duteurtre G. (2009). Lait des pauvres, lait des riches : réflexion sur l'inégalité des règles du commerce international. In Duteurtre G., Faye B. (dir.), L'élevage, richesse des pauvres : stratégies d'éleveurs et organisations sociales face aux risques dans les pays du Sud. Versailles, Quae, pp. 249-266.

Duteurtre G., Corniaux C. (2018). Le commerce de lait en poudre ré-engraissé : situation et enjeux pour les échanges Europe-Afrique de l'Ouest. Rapport du CIRAD, Montpellier, 43 p.

Duteurtre G., Corniaux C., De Palmas A. (2020). Lait, commerce et développement au Sahel : impacts socio-économiques et environnementaux de l'importation des mélanges MGV européens en Afrique de l'Ouest. Montpellier, Rapport du CIRAD, 74 p.

EDA (2022). European Dairy Association (EDA) annual report 2021-2022, 48 p.

Guyomard H., Bouamra-Mechemache Z., Chatellier V., Delaby L., Detang-Dessendre C., Peyraud J.-L., Réquillart V. (2021). Pourquoi et comment réguler la production et la consommation de produits animaux ? Le cas de l'Union européenne. INRAE Productions animales, n° 34, pp. 191-210.

IDELE (2019). L'Europe laitière du Nord dans l'après-quotas. Dossier Économie de l'Élevage, n° 502, 44 p.

Jokko Conseil (2022). Les coulisses de l'élevage d'exportation bas de gamme en France : analyse des filières lait, porc, et poulets de chair. Rapport de synthèse pour le Réseau Action Climat, Oxfam France, Greenpeace France, 64 p.

Michalski M.-C., Bourlieu-Lacanal C., Martin J.-C. (2021). Laits en poudre ré-engraissés commercialisés en Afrique de l'Ouest. Synthèse de réflexions scientifiques sur des points de vigilance concernant les questions d'ordre nutritionnel en lien avec les lipides. Document de travail du Comité

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)

Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), 2 p.

Nwokedi M. E., Emeka C. I., Reuben O. O. (2018). Globalization of trade in agriculture under the WTO regime: reflections on the agreement on agriculture and food Security in West Africa. Journal of Alternative Perspectives in the Social Sciences, vol. 9, n° 4, pp. 759-792.

Organisation mondiale des douanes (2019). Le système harmonisé : un langage universel pour le commerce international. Rapport D/2019/0448, 52 p.

Parlement européen (2021). Résolution du Parlement européen du 10 mars 2021 contenant des recommandations à la Commission sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises. Textes adoptés P9-TA (2021) 0073, 45 p.

United Nations (2019). World population prospects 2019. Report of the United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 374 p.

World Bank (2021). *Poverty and shared prosperity in 2020: reversals of fortune*. Report, Washington DC, 178 p.

© Société française d'économie rurale | Téléchargé le 21/11/2023 sur www.cairn.info (IP: 92.142.49.98)